

Intervention de S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies,

à l'occasion de la session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, le 13 février 2018

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali, pour la manière remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux de la présente session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

La délégation du Mali souscrit à la déclaration faite par le Maroc au nom du Mouvement des non-alignés.

A titre national, je voudrais, d'emblée, réaffirmer le plein soutien du Gouvernement du Mali aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui demeurent un instrument essentiel dans la réponse internationale aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

En ma triple qualité de représentant d'un pays membre du C-34, de pays hôte d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies depuis 2013 et de pays contributeur de troupes et de contingents de police, je prends la pleine mesure de la place et du rôle des casques bleus, ces hommes et ces femmes déployés au service de la paix et de la sécurité dans le monde, dans des conditions souvent extrêmes et au péril de leur vie.

C'est donc le lieu de rendre un hommage particulièrement appuyé à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali. A leur famille et aux nations amies qui nous ont fait la solidarité en nous envoyant leurs enfants, je voudrais dire que le peuple malien reste éternellement reconnaissant pour le sacrifice consenti pour la paix dans notre pays.

Monsieur le Président,

Je viens de souligner l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Cependant cet outil, pour efficace qu'il soit, nécessite un suivi, un accompagnement constant et des adaptations nécessaires en raison d'un environnement en constante évolution.

Certes, les soldats des Nations Unies n'ont pas de mandat du Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme. Cependant, je trouve difficile pour les Nations Unies de feindre d'ignorer un environnement fait de terrorisme et de trafics en tout genre dans lequel les soldats de la paix sont déployés. Nous savons que la MINUSMA n'évolue plus dans un environnement de maintien de paix classique et que la réalité du terrain est marquée par des attaques asymétriques perpétrées par des groupes terroristes et de narcotrafiquants, y compris des trafiquants d'êtres humains, qui attaquent indistinctement nos populations civiles, les forces de défenses et de sécurité du Mali et les forces étrangères de la MINUSMA et de la France...

Ce constat est un appel à l'action visant adapter le mandat des opérations de maintien de la paix à leur environnement. Et je me réjouis ici des recommandations formulées par le Lieutenant-général Carlos Alberto dos Santos Cruz, qui, dans son rapport sur l'amélioration de la sûreté et la sécurité des casques bleus des Nations Unies, indique que « *si les Nations Unies et les pays contributeurs de troupes et de police ne changent pas de façon de penser, prennent le risque et démontrent leur volonté de faire face aux nouveaux défis, ils enverront, consciemment, les troupes vers le danger* ».

Monsieur le Président,

Donner un mandat adapté à la situation est une chose. Mais doter la MINUSMA de moyens matériels, financiers et humains adéquats en est une autre. Le Gouvernement du Mali souhaite vivement que les capacités opérationnelles de la MINUSMA soient renforcées, de manière à lui permettre de mettre en œuvre pleinement et efficacement son mandat.

Je voudrais ici saluer la résolution 2364, qui confère un mandat robuste et une posture proactive à la MINUSMA. Le Gouvernement du Mali demande une application effective de cette résolution, afin de combler finalement les attentes légitimes de la population malienne, notamment en termes de dividendes de la paix.

Pour nous, ce mandat robuste implique une posture offensive de la MINUSMA, au moins face aux menaces imminentes et réelles. Aujourd'hui, nous constatons que les forces de la MINUSMA sont plutôt dans les camps et l'adversaire, c'est à dire les forces hostiles, disposent d'une liberté de mouvement et d'actions qui leur permet de venir attaquer les casques bleus dans leur camp, avant de disparaître dans la nature. Après leurs attaques, nous déplorons nos morts, nos blessés et les dégâts matériels qui en résultent. Et nous tirons la conclusion que le Mali est devenu le pays le plus dangereux pour les soldats. Pendant ce temps, les populations civiles maliennes s'interrogent sur l'efficacité de la MINUSMA, déployée, dit-on, pour leur protection.

Cette situation doit absolument changer. La MINUSMA doit changer de posture pour gagner en efficacité et pour gagner en crédibilité.

Dans le même esprit, la délégation du Mali appelle à la mise en application diligente du Protocole d'accord entre la MINUSMA et le Gouvernement du Mali sur la coopération et l'appui de la Mission aux forces armées maliennes, en vue de contribuer au rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et de consolider l'état de droit.

Monsieur le président,

La délégation du Mali réitère la nécessité pour les Nations Unies, particulièrement le Conseil de sécurité et le Secrétariat d'évoluer dans leur paradigme, en associant plus étroitement les parties concernées par les OMP, notamment les pays hôtes et les pays contributeurs de troupes et de contingents de police à la formulation des mandats ainsi qu'à la détermination des moyens de leur mise en œuvre.

De même, ma délégation appelle à approfondir la réflexion sur la meilleure façon de prendre en compte les nouveaux défis qui s'imposent dans le cadre des missions de paix, notamment l'évolution de la nature des crises et l'apparition de nouveaux types d'acteurs impliqués ainsi qu'une tendance à la réduction des ressources à mobiliser.

La délégation du Mali salue l'initiative du Secrétaire général visant à réformer le pilier paix et sécurité des Nations Unies, afin notamment d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales avec une attention particulière sur les mesures de prévention et à la pérennisation de la paix.

La délégation du Mali soutient la politique de tolérance zéro en matière de violences et d'exploitations sexuelles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est tout le sens de la signature, par le Gouvernement de la République du Mali, du Pacte volontaire initié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, visant la prévention et le règlement de la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le contexte du maintien de la paix.

Pour terminer, ma délégation se félicite de la convergence de vues entre le Gouvernement du Mali et le Département des Opérations de maintien de la paix, en ce qui concerne le rôle primordial du processus de DDR dans les pays en situation de sortie de crise.

Je vous remercie.